

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Khadija Ben El Bargaia

<https://www.cadre21.org/membres/2574b452e06cb694b022729c>

Date d'obtention : 2026-03-25 01:29:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto se résume en trois grandes étapes. D'abord, il y a l'évaluation de la situation, qui consiste à recueillir les faits, rencontrer les personnes impliquées (en commençant par l'auteur) et bien comprendre le contexte et en analysant le contexte (âge des personnes, consentement, nature du contenu, intention, etc.). Ensuite vient l'intervention, où l'on applique les mesures appropriées selon la gravité de la situation (sensibilisation, encadrement, sanctions éducatives, etc.). Finalement, il y a le suivi, qui permet de s'assurer que la situation est réglée, que la victime est soutenue et que les comportements ne se reproduisent pas.

Ce protocole met l'accent sur le jugement professionnel et sur une intervention adaptée

En bref : évaluer, intervenir, assurer le suivi.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens des trois mises en situation l'importance de suivre rigoureusement le protocole sexto et d'adapter mon intervention selon le contexte. D'abord, il est essentiel de débiter par une évaluation à l'aide de la trousse sexto, en rencontrant l'auteur afin de bien comprendre la situation avant d'intervenir. Ensuite, je comprends l'importance de distinguer la provenance du signalement : une situation rapportée par un parent et survenue à l'extérieur de l'établissement nécessite une référence à la police, tandis qu'une situation impliquant directement un élève de l'établissement demande l'application complète de la trousse sexto. Finalement, ces mises en situation m'ont permis de réaliser l'importance d'agir rapidement, avec discernement et en respectant le cadre d'intervention prévu, afin d'assurer la sécurité et le soutien des élèves impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode sexto est l'évaluation initiale de la situation. Elle demande de bien comprendre les faits, de recueillir des informations fiables et de rencontrer l'auteur sans jugement, tout en maintenant un climat de confiance. Cette étape est déterminante, car elle oriente toutes les interventions suivantes. Comme dans le cas de Meghan et Cassandra, l'étape qui me semble la plus délicate est la rencontre avec l'auteur lors de l'évaluation initiale. Cette étape demande beaucoup de tact, car il faut aborder et être vigilant pour analyser les situations et suivre les étapes avec délicatesse. Par exemple, dans les cas de Meghan et Cassandra, où la situation est portée à l'attention de l'école par une élève ou par la victime elle-même, l'intervenant doit amorcer la démarche avec la trousse sexto en rencontrant les élèves impliqués afin de bien comprendre le contexte et évaluer les risques de diffusion.

Ensuite, l'intervention doit être adaptée et privilégier une approche éducative, notamment en sensibilisant les jeunes aux conséquences du partage d'images intimes et en mettant en place des mesures pour limiter la propagation du contenu et soutenir la victime.

Toutefois, dans une situation comme celle de Nicolas, où le signalement provient du parent et concerne des échanges possiblement survenus à l'extérieur de l'établissement avec une personne inconnue, l'intervenant doit référer aux autorités policières, tout en offrant un accompagnement au jeune si nécessaire.

Finalement, un suivi est essentiel dans tous les cas afin d'assurer la sécurité des élèves, prévenir la récurrence et soutenir les personnes impliquées.